

LOT EAU CHAUDE SANITAIRE ELECTRIQUE Petites capacités

Les chauffe-eau
électriques







① DESCRIPTION DU PROCÉDE

1.1 Procédé

- La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des chauffe-eau électriques ATLANTIC à accumulation. Ils seront certifiés NF électricité, marquage CE, IP24 pour les modèles "sous-évier" ; NF électricité performance, marquage CE, IP24 pour les modèles "sur-évier".
- Ils seront raccordés électriquement au tableau d'abonné. La tarification en eau chaude sera du type simple tarif : heures pleines.
- La capacité du ballon d'eau chaude sera calculée pour alimenter un seul point de puisage afin de couvrir les besoins ponctuels (évier, lavabo ,douche).
- Les appareils auront les caractéristiques suivant la description du chapitre ②.

1.2 Dimensionnement

Capacités Litres	15	30	50
	7 à 8 personnes (puisages successifs)	15 à 16 personnes (puisages successifs)	25 personnes (puisages successifs)
		1 douche standard	1 douche confort
			1 douche + 1 vaisselle 3 personnes
	1 vaisselle pour 1 personne	1 vaisselle pour 2 personnes	1 vaisselle pour 7 à 8 personnes

② DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS

- Les chauffe-eau électriques seront de marque ATLANTIC modèle PC VISIO ou similaire. Ils seront certifiés NF performance, CE, IP 24 au minimum.
- Le revêtement de la cuve sera réalisé par un procédé d'émaillage.
- L'isolation sera réalisée par injection de mousse de polyuréthane sans C.F.C. ni H.C.F.C.
- Les fonctions de régulation et de sécurité seront assurées par un thermostat embrochable à double fonction (régulation et sécurité).
- La résistance sera immergée de type blindée dotée d'un composant d'équilibrage des potentiels (résistance ohmique).
- Un voyant lumineux indiquera les mises en chauffe.
- La protection de la cuve sera assurée par une anode en magnésium.
- La garantie sera de : 3 ans pour la cuve, 1 an pour les parties électriques.
- Un service rapide de pièces gratuites sera inclus dans le cadre de la garantie contractuelle (type VISIO ou équivalent).
- Un raccord diélectrique sera fourni avec l'appareil à monter sur le départ de l'eau chaude.

③ MISE EN ŒUVRE DU PROCÉDE

La mise en œuvre sera réalisée suivant le respect des règles de l'art en vigueur notamment suivant les normes NF C 15-100, le D.T.U.60.1.

3.1 Partie hydraulique

3.1.1 Les tuyauteries

- La nature des tuyauteries pourra être rigide, généralement en cuivre, ou souple avec de la tresse en inox.
- En tout état de cause le matériel utilisé devra être de qualité alimentaire.

3.1.2 Le raccordement hydraulique

- Le raccordement sur le départ en eau chaude devra être réalisé à l'aide d'un manchon diélectrique. Toutefois, le raccordement pourra être réalisé à l'aide de manchon fonte, acier, ou manchon isolant.
- Il n'est pas obligatoire de placer un raccord isolant sur la jonction eau froide.
- Les diamètres seront de même section que ceux des appareils : 15/21.

3.1.3 La sécurité

- Un groupe de sécurité au diamètre minimum 1/2" conforme à la norme NF D 36-401 sera obligatoirement monté sur l'entrée d'eau froide du chauffe-eau, sans aucun organe entre le chauffe-eau et le groupe de sécurité. L'orifice de la vidange du groupe sera relié à l'égout.
- Toutefois, une robinetterie dite à écoulement libre pourra être installée faisant office d'expansion.
- Si la pression du réseau d'eau froide est supérieure à 5 bars, prévoir un réducteur de pression à placer sur l'arrivée générale d'eau froide du logement.
- D'après l'Arrêté du 30 Novembre 2005, afin de limiter le risque de brûlure, la température maximale de l'Eau Chaude Sanitaire doit être limitée à 50°C aux points de puisage dans les pièces destinées à la toilette et à 60°C dans les autres pièces. Si tel n'est pas le cas, prévoir un dispositif de réglage (mélangeur, mitigeur, ...).

3.2 Partie électrique

- Le raccordement électrique devra être conforme aux normes d'installation NF C 15-100. L'alimentation électrique sera effectuée à l'aide de câbles fournis avec l'appareil.

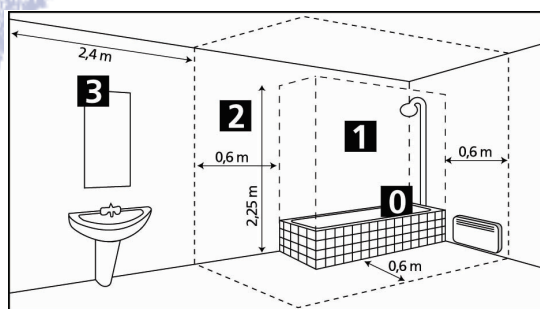
3.3 Pose du matériel

3.3.1 Positionnement de l'appareil

- Placer l'appareil à l'abri du gel.
- L'appareil sera fixé au mur à l'aide de l'étrier fourni de série
- Positionner l'appareil le plus près possible du point de soutirage le plus important.

3.3.2 Cas où le chauffe-eau est placé en salle de bains

- Dans ce cas vous pouvez positionner l'appareil dans les 3 volumes définis par la norme NF C 15-100 à condition qu'il soit protégé contre les projections d'eau (minima IP X4).



Si les dimensions de la salle de bains ne permettent pas de placer votre chauffe-eau dans le volume 3 et hors volumes, vous pouvez installer votre appareil dans :

- le volume 2
 - le volume 1 si votre appareil est un modèle horizontal mural et que vous le placez le plus en hauteur possible.
- Pour cela deux conditions à respecter :
- les canalisations d'eau sont en matériau conducteur (1 seul raccord diélectrique sur l'eau chaude).
 - le chauffe-eau est protégé par un DDR de courant différentiel-résiduel assigné au plus égal à 30 mA.

④ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT

4.1 Série étroite

SUR EVIER - IP 25

CAPACITÉ (L)	15	30	50
PUISSANCE (KW)	2000	2000	2000
TENSION (V)	230	230	230
TEMPS DE CHAUFFE (mn)	28	57	96
CONSTANTE DE REFROIDISSEMENT	0,75	0,54	0,42

4.2 Série compacte

SOUS EVIER et SUR EVIER

(IP24 pour SOUS EVIER et IP25 pour SUR EVIER)

CAPACITÉ (L)	15 L sur évier	15 L sous évier
PUISSANCE (KW)	1600	2000
TENSION (V)	230	230
TEMPS DE CHAUFFE (mn)	35	28
CONSTANTE DE REFROIDISSEMENT	0,73	0,81

Constante de refroidissement exprimée en Wh/24h/L/°C pour 24 heures.